



INVESTIR AVEC UNE VISION : POURQUOI CHOISIR UN CONTRAT DE CAPITALISATION

Le contrat de capitalisation est un instrument d'investissement fiscalement efficace, adapté à un horizon de moyen à long terme. Il constitue une solution pertinente pour les personnes souhaitant faire fructifier leur patrimoine, tout en bénéficiant d'une flexibilité d'accès et d'un cadre favorable à la planification successorale dans leurs principaux marchés.

DEUX PRINCIPALES RAISONS DE CHOISIR UN CONTRAT DE CAPITALISATION

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Grâce à une structure fiscalement optimisée telle qu'un contrat de capitalisation, vous pouvez protéger la valeur de vos actifs au fur et à mesure de leur croissance, tout en renforçant l'efficacité de votre planification financière à long terme.

TRANSMISSION DU PATRIMOINE

Le contrat de capitalisation peut faciliter la transmission de votre patrimoine aux bénéficiaires de votre choix, y compris dans des juridictions où les lois locales détermineraient, en principe, la dévolution successorale.

AVANTAGES CLÉS

1

STRUCTURATION FISCALEMENT EFFICIENTE

Un contrat de capitalisation peut vous permettre de différer l'imposition et d'accéder à davantage d'options de planification, selon les règles fiscales de votre pays de résidence. Il est recommandé de consulter votre conseiller afin d'en maximiser les bénéfices.

2

PLANIFICATION SUCCESSORALE ET PATRIMONIALE

Planifiez l'avenir en toute sérénité. Les contrats de capitalisation facilitent une transmission de patrimoine efficace et une planification successorale transfrontalière, dans le respect des cadres juridiques locaux.

3

FLEXIBILITÉ D'INVESTISSEMENT

Accédez à une large gamme de fonds, classes d'actifs et devises au sein d'une même structure. Quel que soit le produit ou la juridiction, vous pouvez adapter votre contrat à vos objectifs, à votre profil de risque et à votre vision des marchés, qu'il s'agisse de stabilité à faible risque ou de potentiel de croissance élevé.

4

PORTABILITÉ

Votre contrat de capitalisation peut vous accompagner lors de vos changements de résidence, la plupart des juridictions reconnaissant ce type de produit. Que vous vous déplaçiez pour des raisons professionnelles, personnelles ou de retraite, votre investissement reste accessible et intact. Les caractéristiques de portabilité peuvent varier selon le produit et la juridiction.

5

GESTION PATRIMONIALE CENTRALISÉE

Regroupez plusieurs investissements au sein d'une seule structure. Simplifiez vos déclarations, réduisez vos charges administratives et obtenez une vision plus claire de votre patrimoine global.

6

EXPERTISE TECHNIQUE

Notre réseau mondial d'experts techniques est à votre disposition, aux côtés de votre conseiller, avec une présence dans les principales régions : Royaume-Uni, Europe, Amérique Latine, Moyen-Orient et Asie.



À QUI S'ADRESSE CE TYPE DE CONTRAT ?

Un contrat de capitalisation peut convenir si vous :

- › êtes résident fiscal ou avez des intérêts financiers en Europe, au Royaume-Uni, au Moyen-Orient, en Asie ou en Amérique Latine, et recherchez une croissance patrimoniale fiscalement efficace ;
- › souhaitez différer l'imposition à un moment plus opportun (retraite, expatriation ou transfert vers une juridiction à fiscalité plus favorable) ;
- › prévoyez d'investir un capital sur le moyen à long terme (généralement entre 5 et 10 ans ou plus) ;
- › désirez accéder à une large gamme d'investissements internationaux ;
- › mettez en place des stratégies de planification patrimoniale et successorale pour organiser et transmettre efficacement votre patrimoine ;
- › souhaitez faire croître et préserver votre patrimoine au fil du temps, via des structures fiscalement avantageuses favorisant la capitalisation à long terme.



DES SOLUTIONS FLEXIBLES POUR UNE CLIENTÈLE INTERNATIONALE

Nous accompagnons des clients et familles à travers le monde, notamment en Europe, au Royaume-Uni, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique Latine, en proposant des solutions flexibles et adaptées à des contextes fiscaux, réglementaires et patrimoniaux variés.

Peut convenir à une clientèle internationale :

- › personnes à mobilité internationale ;
- › familles internationales ;
- › expatriés et professionnels exerçant à l'international ;
- › clients recherchant une planification patrimoniale multi-juridictionnelle à long terme ;
- › résidents souhaitant optimiser la croissance et la préservation de leur patrimoine dans un cadre fiscal avantageux.

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN COMPTE



FRAIS

Des frais peuvent s'appliquer au niveau du contrat et/ou des supports d'investissement. Votre conseiller financier vous fournira une présentation détaillée adaptée à la solution choisie.



RISQUE D'INVESTISSEMENT

La valeur de votre investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Vous pourriez ne pas récupérer le capital initialement investi.



COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Nos solutions ne sont pas disponibles dans toutes les juridictions. Il est essentiel de consulter un conseiller financier connaissant les règles fiscales et réglementaires locales.



ADÉQUATION DES INVESTISSEMENTS

Nos produits doivent être recommandés par un conseiller financier ayant évalué vos objectifs personnels, votre tolérance au risque et vos besoins de planification à long terme. Le choix des supports disponibles dépend du produit et de la juridiction.



RÈGLES FISCALES

Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et peut évoluer dans le temps.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostinternational.com

Utmost est un nom commercial utilisé par plusieurs entités du groupe Utmost :

Utmost Worldwide Limited (n° 27151), opérant également sous la marque Utmost, est constituée à Guernesey. Elle est autorisée et régulée par la Guernsey Financial Services Commission pour exercer des activités d'assurance vie et d'assurance générale. Siège social : Utmost House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1GR. Elle détient également une autorisation délivrée par la Jersey Financial Services Commission pour exercer à Jersey.

Utmost PanEurope dac (n° 311420) est régulée par la Banque Centrale d'Irlande. Siège social : Navan Business Park, Athlumney, Navan, Co. Meath, C15 CCW8, Irlande.

Lorsque ce document est distribué par Utmost International Middle East Limited, il l'est aux Market Counterparties, pour le compte d'Utmost International Isle of Man Limited. Utmost International Middle East Limited est une filiale détenue à 100 % par Utmost International Isle of Man Limited, immatriculée au Dubai International Financial Centre (DIFC) (n° 3249). Adresse du siège : (Ancien numéro 6), Gate District Precinct Building 05, Dubai International Financial Centre, PO BOX 482062, Dubai, Émirats Arabes Unis. Elle est régulée par la Dubai Financial Services Authority (DFSA).

Utmost Luxembourg S.A. est enregistrée au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Tél. : +352 34 61 91-1. Elle est régulée par le Commissariat Aux Assurances (CAA), l'autorité de régulation luxembourgeoise de l'assurance.

Pour plus d'informations sur les entités réglementées d'Utmost International, consultez : <https://utmostinternational.com/regulatory-information>

Les règles édictées par le Financial Services and Markets Act 2000 (modifié) pour la protection des clients de détail au Royaume-Uni ne s'appliquent pas.

Les titulaires de contrats émis par les entités mentionnées ci-dessus ne bénéficient pas de la protection du Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni en cas de défaillance de l'une de ces entités.